

Règlement du prix de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage - édition 2021



Préambule

Depuis 2005, un prix récompense une thèse en sciences sociales et humaines portant sur l'histoire de la traite, de l'esclavage et des abolitions à l'époque coloniale ou sur ses conséquences dans le monde actuel. Créé par le Comité national pour la mémoire de l'esclavage, ce prix est depuis 2020 attribué par la Fondation pour la Mémoire de l'esclavage, sur décision d'un jury composé au sein du Conseil scientifique de la Fondation.

La Fondation pour la mémoire de l'esclavage a pour mission de :

- *Développer la connaissance et la transmission de l'histoire de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions comme partie intégrante de l'histoire de la France et du monde, en la replaçant dans l'histoire longue des relations entre la France, l'Afrique, les Amériques, la Caraïbe et l'Océan Indien, afin de développer un récit national partagé et d'expliquer la diversité française,*
- *Rassembler les mémoires en valorisant les héritages culturels, artistiques et humains issus de cette histoire, dans toute leur richesse et leur variété,*
- *Promouvoir les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité et l'engagement de la France contre le racisme, les discriminations et les formes contemporaines d'esclavage.*

Règlement du prix édition 2021

Article premier

La Fondation pour la mémoire de l'esclavage décerne un prix annuel pour une thèse. Ce prix, d'une dotation globale de 7 000 €, récompense une thèse de doctorat en langue française présentant un caractère novateur, qui contribue à une meilleure connaissance des traites d'êtres humains, des systèmes esclavagistes, des processus d'abolition et de la mise en place de sociétés post-esclavagistes de l'Atlantique à l'océan Indien, de la fin du XV^e siècle jusqu'à leurs conséquences contemporaines. Les thèses de différentes disciplines, rédigées en langue française, achevées, et soutenues entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2020, que ce soit dans une université française ou étrangère, peuvent prétendre au prix sous réserve de respecter toutes les conditions : thèse entièrement rédigée en français, sujet correspondant aux critères, respect des dates de soutenance, dossier complet adressé dans les temps à la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, comme précisé dans les articles qui suivent.

Article 2 – Domaine

Les thèses soumises peuvent relever d'une ou plusieurs disciplines dans le champ des sciences humaines et sociales : histoire, droit, sciences politiques, économie, archéologie, anthropologie, littérature, art, philosophie...

Article 3 – Calendrier du prix 2021

Le prix de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage est décerné chaque année dans la mesure où une thèse répond aux critères et aux exigences fixés par le comité.

Les candidat.e.s qui ont soutenu leur thèse entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2020, sont invité.e.s à faire parvenir leur dossier à l'attention de la Directrice de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, 27 rue Oudinot, 75007 Paris (voir annexe du règlement).

Pour concourir au prix 2021 de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, **la date limite pour le dépôt de candidature est fixée au 8 février 2021.**

Article 4 – Dépôt des candidatures et présélection des thèses

Les candidat.e.s doivent adresser à la Fondation par envoi postal une clé USB ou envoi par courriel avec accusé de réception à l'adresse recherche@fondationesclavage.org, les documents numériques suivants :

1. une lettre de candidature portant engagement à respecter les termes du présent règlement
2. le texte complet de la thèse, telle qu'elle a été soutenue, et ses annexes en pdf
3. un résumé de dix pages maximum
4. un curriculum vitae
5. une copie du document administratif attestant la soutenance
6. une copie du rapport du jury de thèse
7. une copie de pièce d'identité

Dans leur lettre de candidature, les docteurs sont invités à faire part de leurs coordonnées complètes pour pouvoir être joints : adresse(s) postale(s) personnelle et/ou professionnelle ; adresse(s) électronique(s), téléphone.

Tout dossier incomplet sera systématiquement rejeté.

L'enregistrement des candidatures pour le prix de thèse est effectué par le secrétariat de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage dès lors que le dossier est complet et respecte les délais fixés et sera notifié au chercheur par courriel.

Au cours du mois de février 2021, une première sélection des travaux éligibles au concours est effectuée sur la base des résumés fournis par les auteurs, de la pertinence du sujet avec l'objet de la Fondation, et de la qualité de leur résumé de thèse.

La liste des thèses retenues pour le prix 2021 pourra être publiée sur le site internet de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage (www.memoire-esclavage.org) ou sur ses réseaux sociaux. Les candidats sélectionnés pour l'attribution du prix sont informés par la Fondation et invités **à adresser un exemplaire papier de leur thèse au plus tard le 8 mars 2021.**

Faute de respecter cette condition, leur candidature sera annulée.

Article 5 – Le jury et les critères d'évaluation

Le jury est chargé d'évaluer les thèses retenues par la première sélection (cf. art 4) en fonction des critères suivants : l'originalité, la nouveauté et l'intérêt du sujet, le renouvellement des connaissances, la rigueur scientifique, la qualité de l'écriture. Chaque thèse retenue est lue par deux membres du jury d'évaluation qui rédigent deux rapports présentant ses qualités générales et sa pertinence par rapport aux critères du prix.

Le jury est composé de membres du conseil scientifique de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage auxquels peuvent être associées des personnalités extérieures (chercheurs et universitaires français et étrangers). La composition de ce jury sera rendue publique sur le site de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage.

Article 6 – Modalités d'attribution du prix par la Fondation pour la mémoire de l'esclavage

Le président du conseil scientifique de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage préside le jury d'attribution du prix avec voix délibérative. Le jury désigne le lauréat par un vote au terme des étapes de sélection. La décision d'attribution du prix de thèse de la Fondation revient à ses seuls membres ; il est décerné à la majorité absolue des présents et représentés et en séance plénière.

Tous les membres du jury peuvent, en cas d'absence, donner procuration à un membre présent ou faire

connaître leur choix par voie électronique au Comité.

Le jury de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage se réserve la possibilité de partager le prix entre deux candidats ex aequo. Il est également en droit de ne pas décerner de prix s'il juge que les thèses présentées ne correspondent pas à ses critères d'exigence. Le jury de thèse de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage se donne la possibilité d'attribuer des mentions spéciales.

Le prix de thèse 2020 de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage sera rendu public par le président de la Fondation.

Article 7 – Dotation du prix de thèse de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage

Le prix de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage est doté par la Fondation d'une somme de 7 000 € (sept mille euros). La moitié de la somme est versée à la proclamation du prix, l'autre moitié est conditionnée à l'édition, moyennant un nombre d'exemplaires à fournir gratuitement à la Fondation, et sera versée sur présentation d'un contrat d'édition.

L'édition à compte d'auteur est exclue du bénéfice de cette disposition.

Article 8 - Remise du prix de thèse de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage

Le prix est décerné par le Président de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage et donne lieu à une cérémonie officielle.

Article 9 – Engagements du lauréat

En soumettant sa candidature, le lauréat s'engage à présenter sa thèse sous forme d'une vidéo de format court produite par les soins de la Fondation, selon un cahier des charges qui lui sera fourni. Cette vidéo constituant un support de valorisation de son travail, le lauréat cède ses éventuels droits d'auteur et droits à l'image pour en permettre la diffusion, dans les termes précisés à l'annexe 2 du présent règlement, étant entendu que la diffusion est gratuite, et uniquement à but de transmission du savoir et de promotion du travail de recherche.

Le logo de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage devra apparaître sur la couverture du livre publié, que ce soit sous forme papier ou sous forme numérique, selon les dispositions précisées à l'annexe 3 du présent règlement.

Le lauréat s'engage à porter mention de ce prix dans son curriculum vitae ainsi que dans les communications liées à cette thèse.

Le lauréat s'engage à fournir un nombre d'exemplaires gratuits à la Fondation, dont la quotité sera déterminée en fonction du prix de vente de l'ouvrage et en accord avec l'éditeur.

Article 10 – Conservation des ouvrages fournis

Tous les documents fournis par les candidat.e.s restent acquis à la Fondation, dans le respect du Code de la propriété intellectuelle, à moins que les candidats viennent récupérer leurs travaux dans les 2 mois qui suivent l'annonce de l'attribution du prix.

Article 11 – Limitation de responsabilité de la Fondation

Il appartient aux candidat.e.s de s'assurer de la bonne réception de leur dossier. La responsabilité de la Fondation ne saurait être engagée quant à cette réception, ni quant aux décisions du jury

ANNEXES

Annexe 1 - RECOMMANDATIONS PRATIQUES

Adresser le dossier de candidature par voie électronique à l'attention du Président du Conseil scientifique de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage sous l'intitulé [PRIX DE THESE 2020] à recherche@fondationesclavage.org

ou par voie postale à :

Fondation pour la mémoire de l'esclavage
Prix de thèse 2020 c/o
Ministère des Outre-mer
27, rue Oudinot
75358 Paris 07 SP

Il appartient aux candidats de s'assurer de la bonne réception des documents envoyés.

Annexe 2 - CESSION DE DROITS D'AUTEUR ET A L'IMAGE

Dans le but de promouvoir le travail de recherche du lauréat et de diffuser les connaissances sur l'objet de sa thèse, la Fondation peut produire, en assumant les frais techniques (tournage et postproduction, diffusion) une courte vidéo.

Cette vidéo sera diffusée par la Fondation sur son site ou sur ses réseaux sociaux, ou à l'occasion de manifestations scientifiques ou commémoratives, à titre exclusivement gratuit et sans possibilité de cession à des tiers ce droit de publication ou de représentation.

A cet effet, le bénéficiaire autorise la Fondation à utiliser son image. Il cède à la Fondation, à titre gratuit et pour une durée de 10 ans, le droit de publier, de représenter, d'adapter et traduire, sur tout support actuel ou à venir, et pour une diffusion mondiale, les éléments fournis à la Fondation à cet effet, dont il déclare être le détenteur des droits de propriété intellectuelle. Il garantit expressément à la Fondation l'exercice paisible des droits ainsi cédés.

Une copie numérique sera mise à disposition du lauréat, sur demande de sa part, dont il pourra faire un usage privé ou qu'il pourra diffuser à titre gratuit, sans pouvoir en faire aucune exploitation commerciale sans autorisation expresse de la Fondation, et en mentionnant le rôle de producteur de la FME.

Annexe 3 - COMMUNICATION ET UTILISATION DE L'IDENTITE VISUELLE DE LA FME

1. Mention de la Fondation

Le lauréat s'engage à faire apparaître, de manière lisible pour les supports écrits, ou de mentionner par oral lors de communications en lien avec la thèse, la mention : « avec le soutien de la FME ».

2. Mentions et utilisation du logotype de la Fondation

Il s'engage, dans le cadre du contrat qu'il établira avec son éditeur, à faire figurer le nom de la « Fondation pour la mémoire de l'esclavage » et son logotype fourni par la FME sur l'ouvrage publié à partir de sa thèse et sur les supports de communication s'y rapportant tels que :

- Communiqués, réseaux sociaux etc.
- Invitations

Sur la publication, la mention suivante devra apparaître sur la 4^e de couverture : publié avec le soutien de la

Fondation pour la mémoire de l'esclavage suivi du logotype.

Sur l'une des trois premières pages de l'ouvrage (page de titre incluse), la mention suivante : *Cet ouvrage est publié à partir de la thèse lauréate du prix de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage au titre de l'année... et avec le soutien de..., suivi du logotype de la Fondation.*

La Fondation autorise le lauréat à reproduire son logotype et sa dénomination dans leur intégralité **en respectant la charte graphique fournie**. Notamment, il s'engage à ne faire aucune modification, ajout ou suppression dans le logotype ou la dénomination.

L'autorisation d'utiliser la dénomination et le logotype est limitée, pour l'ouvrage à la durée de disponibilité de l'ouvrage, telle qu'établie au contrat d'édition. Pour les supports de la communication, elle est limitée à une durée de 3 ans. Toute utilisation du logotype sur un autre support est interdite.

L'autorisation d'utiliser la dénomination et le logotype de la FME est strictement limitée au porteur de projet et ne peut en aucun cas être cédée ou transmise à un tiers, par quelque moyen que ce soit.

3. Droit de reproduction

Le porteur de projet devra être attentif au respect du droit de la propriété littéraire et artistique dans le cadre des actions liées à la présente convention, notamment sur les documents de communication (reproduction de photographie, visuels, dessins, textes, etc.).

Annexe 4 – LAUREATS DU PRIX DEPUIS 2005

2020

Maxime TOUTAIN, *Santos Parados. Ethnohistoire et régimes mémoriels des maisons de culte du central Méjico (Cuba)*, sous la direction de Stéphanie Mulot, université de Toulouse 2 – Jean Jaurès, 2019.

2019

Gildas Bi KAKOU, « La Côte des Quaqua dans la traite négrière atlantique du XVIIIe au XIXe siècle », sous la direction de Guy Saupin et de Aka Kouamé, Université de Nantes et Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan, Côte d'Ivoire), 2017.

Mention spéciale du jury

Michel ERDELPING, « Le droit international antiesclavagiste des « nations civilisées » (1815- 1945) », sous la direction de Emmanuelle Tourme Jouanet, Université Paris 1 Panthéon- Sorbonne, 2017.

2018

Rafaël THIEBAUT, « Traite des esclaves et commerce néerlandais et français à Madagascar (XVIIe– XVIIIe siècles) » sous la direction de M. Bertrand Hirschet M. Ulbe Bosma. Université Paris-1 Panthéon-Sorbonne et à la Vrije Universiteit Amsterdam, 2017.

2017

Jean-Ronald AUGUSTIN, « Mémoire de l'esclavage en Haïti. Entrecroisement des mémoires et enjeux de la patrimonialisation », sous la direction de Laurier TURGEON, 2015, Université de Laval.

2015 décerné en 2016

Klara BOYER-ROSSOL, « Entre les deux rives du canal de Mozambique : Histoire et Mémoires des Makoa de l'Ouest de Madagascar. XIXe-XXe siècles », sous la direction de Faranirina RAJAONAH, 2015, Université Paris Diderot.

2014 décerné en 2015

Marie HARDY, « Le monde du café à la Martinique du début du XVIIIe siècle aux années 1860 ». 2014, Université des Antilles et de la Guyane, sous la direction de Danielle BEGOT.

Delide JOSEPH, « Genèse d'une idée avantageuse d'Haïti » : Sociohistoire de l'engagement des

intellectuels haïtiens, 1801-1860 », sous la direction de Myriam COTTIAS, 2014, (EHESS)

2013 décerné en 2014

Manuel COVO, « Commerce empire et révolutions dans le monde atlantique. La colonie de Saint-Domingue entre métropole et Etats-Unis ca.1778-ca.1804 », sous la direction de François WEIL, 2013, EHESS

Renaud HOURCADE, « La mémoire de l'esclavage dans les anciens ports négriers européens. Une sociologie des politiques mémorielles à Nantes, Bordeaux et Liverpool », sous la direction de Christian LEBART, 2013, Université Rennes I.

2012 décerné en 2013

Céline FLORY « La liberté forcée. Politiques impériales et expériences de travail dans l'Atlantique du XIXe siècle », sous la direction de Myriam COTTIAS, 2011, EHESS.

2011 décerné en 2012

Frédéric CHARLIN « Homo servilis. Contribution à l'étude de la condition juridique de l'esclave dans les colonies françaises (1635-1848) », sous la direction de M. Martial MATHIEU, 2009, Université de Grenoble.

Alejandro GOMEZ, « Le syndrome de Saint-Domingue : Perceptions et représentations de la Révolution haïtienne dans le Monde Atlantique, 1790-1886 », sous la direction de Frédérique LANGUE, 2010, EHESS.

2010 décerné en 2011

Jean MOOMOU, « Les Boni de l'âge d'or et du grand « takari » 1860-1969, temps de crise et temps d'espoir », sous la direction de Bernard VINCENT, 2009, EHESS.

2009 – Pas de lauréat

2008

Natacha BONNET, « Seigneurs et planteurs entre ouest atlantique et Antilles : quatre familles du 18e siècle », sous la direction de Guy SAUPIN, 2007, Université de Nantes.

2007

Antonio de ALMEIDA MENDES, « Une histoire transcontinentale et transnationale de la traite moderne entre Atlantique et Méditerranée (XVe- XVIIe siècles) » sous la direction de Bernard VINCENT, 2006, EHESS.

2006

Audrey CAROTENUTO, « Les résistances serviles dans la société coloniale de l'île Bourbon (1750-1848) », sous la direction de Colette DUBOIS, Université de Provence.

2005

Hubert GERBEAU, « L'esclavage et son ombre à Bourbon (XIXe-XXe siècles) », sous la direction de Gérard CHASTAGNARET, Université d'Aix-en-Provence.